Paysage-Libre Vaud

Communiqué de presse

Contrant sa Municipalité, le Conseil communal de Bavois entre en matière sur une motion exigeant un moratoire de 10 ans sur le projet éolien du Coudray.

Mardi 12 octobre 2021 – dans sa séance du mardi 5 octobre 2021, c'est à une large majorité que le Conseil communal de Bavois est entré en matière sur une motion du conseiller Daniel Schwab. Celle-ci exige un moratoire de 10 ans sur le parc éolien de cinq machines de 230 m de haut prévues sur le plateau du Coudray. Il est remarquable que cette décision ait été prise contre l'avis de de la commission ad hoc qui préconisait l'irrecevabilité de cette motion.

Cette décision est due au travail remarquable d'information réalisé depuis des années par l'association locale Vents Contraires à Bavois, membre de Paysage-Libre Vaud. Elle fait suite à une série de séances d'informations et la publication de plusieurs documents explicatifs détaillés ainsi qu'aux remous créés par la convention secrète obtenue de haute lutte par les militants.

Le texte de la motion dont voici un extrait est assez clair :

(…) De ce fait, un moratoire de dix ans nous permettrait d'avoir le recul nécessaire à une meilleure vision de ce type d'énergie face à d'autres alternatives (…).

Les différents points du moratoire sont les suivants :

- *Que la Municipalité interdise sur l'ensemble du territoire communal jusqu'au 31.12.2031 la construction de toute éolienne de plus de 50 m de hauteur;*
- *Que tout projet, étude ou entreprise ayant pour but la construction d'éoliennes de plus de 50 mètres de hauteur sur la commune de Bavois soient interdits jusqu'au 31.12.2031 ;*
- *Que la Municipalité, dans toutes les possibilités et les limites de ses moyens à disposition, s'oppose à la construction d'éoliennes sur les communes voisines ayant des impacts sur notre commune.*

En conclusion, je demande au Conseil :

- *De prendre en considération ces propositions ;*
- *De les renvoyer à la Municipalité;*
- *De fixer un délai de 3 mois à la Municipalité pour rendre réponse (Art 33 al2b LC).*

Je propose enfin, qu'en raison du caractère sensible du sujet et des liens familiaux étroits entre les différents membres de notre Conseil, que tous les votes du Conseil concernant mes propositions se fassent à bulletin secret (…).

Dès lors, une nouvelle commission doit être mise sur pied qui proposera une décision finale au conseil communal sur la base d'un préavis que la municipalité est tenue de rédiger

Secrétariat Paysage-Libre Vaud, Chemin de Mandou 5 - CH-1041 Bottens
www.plvd.ch - Courriel : info@plvd.ch - Tél : + 41 (21) 881 37 53 – Mobile : +41 (79) 213 63 80

Paysage-Libre Vaud

rapidement. Mais compte tenu de la large opposition manifestée par le Conseil communal, on peut dire que le projet éolien de Bavois commence sérieusement à battre de l'aile.

Pour visionner le projet de parc éolien de Bavois, cliquez ici :
https://www.youtube.com/watch?v=w7Mq6Xl1IK0

Le soussigné se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bottens, le 13 octobre 2021

Paysage-Libre Vaud

Jean-Marc Blanc, secrétaire général

Secrétariat Paysage-Libre Vaud, Chemin de Mandou 5 - CH-1041 Bottens
www.plvd.ch - Courriel : info@plvd.ch - Tél : + 41 (21) 881 37 53 – Mobile : +41 (79) 213 63 80